

“ ceux à qui on les administre agissent plus brutalement et causent des accidents immédiats ou rapidement mortels. Parmi ceux-là peut-être n'en est-il pas de plus funestes que ces déplorables sirops calmants qui déciment notre population infantile. ”

S'il fallait donner l'opinion de tous ceux qui se sont prononcés contre l'usage des sirops calmants, la liste n'en finirait pas.

Cependant la question est tellement importante et l'abus si répandu que le gouvernement américain a fait faire l'analyse de tous ces sirops et a publié la liste des substances dangereuses qu'ils renferment.

On n'a pas craint de l'autre côté du 45^e de publier et de distribuer des circulaires, pamphlets dans lesquels on disait aux mères : “ Si vous tenez à la vie de vos enfants ne donnez jamais de ces préparations. ”

Mais, direz-vous, si ces sirops sont si mauvais pour la santé de l'enfant est-ce qu'il n'existe pas une loi pour les protéger?

Malheureusement non. En parcourant nos “ Statuts ” on trouve bien une loi protégeant le sirop d'érable contre toutes falsifications; une loi protégeant les animaux domestiques; une loi protégeant la plante. Pour la plante humaine... rien...

Nous avons déjà fait, ailleurs, une comparaison entre la loi réglementant la vente d'un sac d'engrais chimique pour la protection de la plante et la vente d'une bouteille de sirop calmant pour la destruction de l'enfant.

On a fait une loi intelligente pour protéger la première, mais les enfants... Dame! ce sont peut-être de mauvaises herbes en tous cas on les laisse détruire.

Voici cette comparaison: Constatez par vous-mêmes.